



## Heures de travail 1ere année

Par **dreamika**, le **01/12/2014** à **11:06**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement au cours de ma seconde année dans une entreprise ANNUALISEE.

J'aurai une petite question pour vous s'il vous plait,

La première année dans une entreprise qui est donc annualisée, doit on travaillé les jours de congés payés?

Je m'explique j'ai la 1ère année travaillé mes heures de bases + les heures de congés payés que je n'avait pas acquis au vu de mon ancienneté. Mais une secrétaire ma mis le doute me disant que je n'avais effectivement pas le droit à mes CP la première année mais que je n'aurai pas du les travaillés.

Nous avons contacté l'inspection du travail par mail voici leurs réponse (que je ne comprend pas) :

"Madame,

Le calcul se fait en excluant les congés payés qui ne peuvent être pris la 1ere année(Vous n'y avez pas droit). Ensuite, on déduit du nombre total d'heures de travail, seulement les heures relatives aux jours fériés.

Voilà, j'espère que c'est explicite.

Cordialement,"

Merci de vos réponses!

Par **P.M.**, le **01/12/2014** à **14:18**

Bonjour,

Tout dépend à quelle date a eu lieu votre embauche et en quoi en l'occurrence sert l'annualisation...

Par **dreamika**, le **01/12/2014** à **15:58**

J'ai été embauché en septembre 2013 et donc de septembre à mai j'ai travaillé les heures de bases + les CP

Par **P.M.**, le **01/12/2014** à **16:45**

Vous avez donc a priori travaillé normalement et avez acquis des congés payés mais je ne comprends pas ce que vous voulez dire quand vous indiquez avoir travaillé les heures de base + les CP, d'autre part, vous ne répondez pas à la deuxième partie de mon interrogation pour savoir à quoi sert l'annualisation en l'occurrence et j'ajoute pour quelle année...